

Compte-rendu
Réunion du conseil communautaire
Mardi 13 novembre 2018 à Essert-Romand

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT)
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Gilbert (DT)
<u>La Baume</u> :	POLLIEN Frédéric (DS)
<u>Montriond</u> :	LAGRANGE Georges
<u>Essert-Romand</u> :	MUFFAT Jean-François (DS)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>Morzine</u> :	BERGER Gérard, PEILLEX Gilbert, RICHARD Hélène, RICHARD Michel, PHILIPP Martine et ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth
<u>St Jean d'Aulps</u> :	BOIRE-VARLET Catherine Sophie
<u>Les Gets</u> :	MUTILLOD Christophe, GOINE Nathalie et ANTHONIOZ Henri
<u>Lullin</u> :	DEGENEVE Alain
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Vailly</u> :	GURLIAT Romain
<u>Bellevaux</u> :	CORNIER-PASQUIER Anne et REY Emmanuel

Procurations :

Patrick COTTET-DUMOULIN (Saint Jean d'Aulps) à Catherine Sophie BOIRE-VARLET (Saint Jean d'Aulps)
Yannick TRABICHET (Vailly) à Romain GURLIAT (Vailly)
José CRAYSTON (Lullin) à Alain DEGENEVE (Lullin)

Délégués présents sans droit de vote :

HAUTEVILLE Laurent (DS La Vernaz)

Délégués excusés :

COTTET-DUMOULIN Patrick (Saint Jean d'Aulps), VUAGNOUX Jean-Louis (Bellevaux), BRAIZE Alain (Montriond), TRABICHET Yannick (Vailly), CRAYSTON José (Lullin), GAYDON Christelle (DT Essert-Romand), TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot) et MUFFAT Sophie (DT La Côte d'Arbroz)

Délégués absents :

RASTELLO Licien (Morzine), COTTET Sophie (Saint Jean d'Aulps), COFFY Serge (DT La Baume), VERNAY Franck (DS Le Biot), LE RAY Gérard (DS La Côte d'Arbroz), GALLAY Cyrille (DS La Forclaz), DUPONT Eric (DS Seytroux) et CORNIER André (DS Reyvroz)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier), LARDY Sandra (chef de projet de territoire) et JOUSSE Matthieu (Directeur des services techniques de Morzine)

Secrétaire de séance : LOMBARD Gérald

Date de convocation : 8 novembre 2018

1- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que plusieurs réunions ont eu lieu depuis le 9 octobre 2018 :

- 15 et 16 octobre 2018 : séminaire ARTACLIM à Chambéry (*Hélène RICHARD et Sophie MUFFAT*)
- 18 octobre 2018 : Bureau du SYANE (*Gilbert PEILLEX*)
- 19 octobre 2018 : étude saisonniers à la Préfecture (*Jacqueline GARIN*)
- 19 octobre 2018 : CA Empreintes 74 à Annecy (*Hélène RICHARD*)
- 26 octobre 2018 : création La Foncière par l'EPF à Allonzier (*Gilbert GALLAY*)
- 26 octobre 2018 : bureau SIAC à Thonon (*Jacqueline GARIN et Christophe MUTILLOD*)
- 29 octobre 2018 : CD OTVA à St Jean
- 31 octobre 2018 : GT SCoT à Thonon
- 6 novembre 2018 : CD OTAdL à Habère-Poche
- 8 novembre 2018 : conseil SIAC à Allinges
- 8 novembre 2018 : contrat des Dranses à Marin (*Jacqueline GARIN et Jean-Claude MORAND*)

2- Express Morzine-Avoriaz : présentation du projet

Matthieu JOUSSE, Directeur des services techniques de Morzine, présente aux membres du conseil communautaire les grandes lignes du projet d'Express Morzine-Avoriaz (voir diaporama ci-joint). Gérard BERGER souligne qu'il a souhaité que ce projet, bien que communal, soit présenté à la CCHC. Il en sera fait de même avec l'UTN.

Georges LAGRANGE, même s'il comprend tout à fait que la commune de Morzine veuille désengorger son centre-bourg, estime qu'il aurait dû être consulté car ce projet va engendrer de la circulation supplémentaire sur la commune de Montriond.

Matthieu JOUSSE précise qu'une étude sur la circulation a été menée et que la configuration du parking au niveau des entrées et des sorties devrait limiter l'impact à 5 % d'augmentation du trafic sur le secteur des Bois Venants et donc de la RD qui traverse Montriond.

3- Marchés publics

3.1 MAPA attribués par la Présidente

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du conseil communautaire des marchés publics qui ont été attribués par la Présidente depuis la dernière réunion, au vu de sa délégation :

- Fourniture de mobilier pour la crèche de Vailly
 - Lot n° 1 - Mobilier des salles d'activité
 - Titulaire : DAILLOT INTERNATIONAL
 - Montant : 9 104,59 € HT
 - Lot n° 2 – Meubles de change
 - Titulaire : Mobilier Bois Design
 - Montant : 7 426,50 € HT
- Entretien, maintenance et dépannage des ascenseurs, escaliers mécaniques et EPMR de la CCHC
 - Lot n° 1 – Ascenseurs et escaliers mécaniques publics
 - Titulaire : Schindler
 - Montant : 38 848 € HT le forfait annuel
 - Lot n° 2 – Ascenseurs et EPMR des bâtiments de la CCHC
 - Titulaire : Schindler
 - Montant : 5 000 € HT le forfait annuel

3.2 Pôle petite enfance de Vailly : avenants au marché de travaux

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de passer des avenants à plusieurs lots du marché public relative à la création d'un pôle petite enfance à Vailly :

- Lot n° 4 – Étanchéité
 - Titulaire : APC ETANCH
 - Montant du marché initial : 15 668,68 € HT
 - Montant de l'avenant proposé : 90,86 € HT
- Plus-value étanchéité éléments traversants et moins-value étanchéité toiture terrasse dortoir*

- Lot n° 10 – Cloison mobile
 - Titulaire : ALGAFLEX
 - Montant du marché initial : 10 992,00 € HT
 - Montant de l'avenant proposé : - 279,00 € HT

Simplification cloison mobile
- Lot n° 15 – Enrobés
 - Titulaire : EUROVIA
 - Montant du marché initial : 60 763,50 € HT
 - Montant de l'avenant proposé : - 9 460,10 € HT

Modification prestations

Jean-Claude MORAND et Gérard BERGER estiment que l'entreprise APC ETANCH aurait pu s'abstenir de présenter un avenant pour seulement 90,86 euros HT. Charles-Henri MONTET précise que cet avenant correspond à la différence entre une plus-value et une moins-value suite à une modification des travaux demandés. Stéphane PUGIN-BRON ajoute que les relations avec cette entreprise sont un peu tendues et qu'il vaut mieux se contenter de passer cet avenant.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la passation de ces avenants.

3.3 Terrain synthétique de Montriond : avenant au marché de travaux

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que les travaux devaient être initialement terminés le 14 septembre 2018 mais que des travaux supplémentaires ont été demandés à l'entreprise (notamment la réalisation du parking). Il propose de passer un avenant au marché afin de prolonger son délai d'exécution jusqu'à la réception du chantier qui devrait intervenir le 16 novembre.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la passation de cet avenant.

3.4 Télétransmission des marchés au contrôle de légalité : avenant à la convention passée avec la Préfecture de Haute-Savoie

Charles-Henri MONTET rappelle aux membres du conseil communautaire que la CCHC a passé en 2007 une convention avec la Préfecture de la Haute-Savoie afin de permettre la télétransmission de ses délibérations et de ses arrêtés. En mars 2018, un avenant a été passé afin de permettre la télétransmission des documents budgétaires. Il propose de passer un nouvel avenant afin de permettre, à compter du 1^{er} janvier 2019, la télétransmission des marchés publics.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la passation de cet avenant.

4- Personnel

4.1 Réorganisation des services : subdélégation en matière de marchés publics

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise le Président d'un EPCI à « donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de service » et que cette délégation « peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant ».

Pour faciliter le fonctionnement quotidien de la collectivité, et après avis favorable des membres du bureau communautaire, il propose que la Présidente donne délégation de signature au DGS, au DST ainsi qu'à certains responsables de service afin qu'ils puissent signer directement certains documents, et notamment les bons de commande et contrats dans la limite d'un certain montant et lorsque les crédits sont inscrits au budget. Pour ce faire, et s'agissant plus particulièrement la signature des bons de commande, il souligne que le conseil communautaire doit délibérer afin de permettre à la Présidente de subdéléguer l'attribution qui lui a été déléguée en début de mandat en matière de marchés publics (puisqu'un bon de commande est un marché public).

Charles-Henri MONTET souligne que le bureau communautaire a donné son accord sur la signature des bons de commande par certains responsables de service sous réserve d'obtenir au préalable une validation « orale » de leur Vice-président référent. Il tient à préciser que l'objectif est d'apporter davantage de réactivité

dans les procédures d'achat et que la délégation perd son intérêt s'il faut obtenir un accord en amont. Georges LAGRANGE estime qu'il conviendrait plutôt que les agents mettent en copie leurs Vice-présidents lorsqu'ils envoient des bons de commandes.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à subdéléguer au DGS, au DST et aux responsables de service l'attribution qui lui a été déléguée en matière de marchés publics par la délibération prise le 29 avril 2014.

4.2 SPANC : création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire du département, au 31 décembre 2018, de Mathieu MURRATÉ et de son remplacement par Héléna PRET. Il propose, afin d'assurer un tuilage, de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité du 1^{er} au 31 décembre 2018 puis, à compter du 1^{er} janvier 2019, de positionner Héléna PRET sur le poste de technicien actuellement occupé par Mathieu MURRATÉ qui sera alors devenu vacant.

Alain DEGENEVE souligne qu'il a déjà eu l'occasion de travailler avec elle, qu'elle est très compétente et qu'elle connaît bien ce qu'elle fait. Jean-Claude MORAND ajoute qu'il pourrait être envisagé, si elle donnait satisfaction, de valoriser son expérience en lui confiant à terme le suivi du contrat de rivière tout en externalisant le contrôle des installations d'assainissement individuel.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de cet emploi et charge Madame la Présidente des différentes formalités à accomplir.

4.3 Natura 2000 / PAEC : modification du temps de travail de l'animatrice

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que Marion CAZENAVE est en congé maternité et sera de retour le 16 novembre 2018. Il précise qu'elle est actuellement remplacée par Violaine CARILLON dont le contrat s'achève le 30 novembre, et propose, à sa demande, de modifier son poste et de le passer de 28h à 17,5h hebdomadaire jusqu'à fin janvier 2019.

Jacqueline GARIN souligne qu'elle est favorable à cette demande mais que le poste devra revenir dès février à une durée hebdomadaire de 28h compte-tenu du travail à réaliser sur le PPT du Roc d'Enfer en 2019.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la modification de ce poste.

5- Finances

5.1 Budget principal : décision modificative n° 3

Charles-Henri MONTET fait part de la nécessité de voter une décision modificative sur le budget principal afin d'actualiser le programme d'aménagement du terrain de football de Montriond :

- 2312-75 Travaux terrain + 40 000 €
- 1323 FDDT 2018 + 40 000 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette décision modificative n° 3.

5.2 Tourisme : approbation des BP 2019 de l'OTVA et de l'OTAdL et vote des participations pour 2019

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité d'approuver les budgets primitifs 2019 de l'OT de la Vallée d'Aulps et de l'OT des Alpes du Léman et de voter les participations de la CCHC pour 2019 :

- Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps
 - BP 2019 voté par le Comité de Direction le 29 octobre 2018
 - Montant du budget voté : 498 000 €
 - Montant de la participation demandée pour 2019 : 415 000 € (idem 2018)
- Office de Tourisme des Alpes du Léman
 - BP 2019 voté par le Comité de Direction le 6 novembre 2018
 - Montant du budget voté : 486 044 €
 - Montant de la participation demandée pour 2019 : 180 928 € (idem 2018)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les BP 2019 des 2 offices de tourisme et valide le montant des participations à leur verser pour 2019.

5.3 Torrent du Plan du Clou : versement d'un fonds de concours par la commune de Morzine

Stéphane PUGIN-BRON rappelle qu'il avait été convenu, concernant le financement des investissements en matière de GEMAPI, que les communes apportent à la CCHC un fonds de concours à hauteur de 50 % du reste à charge. Il souligne que des travaux sont en cours à Morzine pour l'aménagement hydraulique du torrent du Plan du Clou et propose, en accord avec la commune, le plan de financement suivant :

• Montant des travaux :	109 172,40 € TTC
• FCTVA :	17 908,64 €
• Fonds de concours Morzine :	45 631,88 €
• Autofinancement CCHC :	45 631,88 €

Stéphane PUGIN-BRON précise que le solde des travaux aura lieu sur 2019 et nécessitera également un fonds de concours.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le plan de financement qui lui est présenté.

5.4 Terrain de football de Montriond : versement d'un fonds de concours par la commune de Morzine

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que, conformément à l'accord sur le financement du terrain de football de Montriond, la commune de Morzine s'était engagée à apporter à la CCHC un fonds de concours de 116 000 € sur deux ans. Il présente le plan de financement de l'opération :

• Montant des travaux :	1 473 659,00 € TTC
• FCTVA :	241 739,00 €
• Subventions diverses :	505 622,00 €
• Fonds de concours Morzine 2018 :	58 000,00 €
• Fonds de concours Morzine 2019 :	58 000,00 €
• Autofinancement CCHC :	610 298,00 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le plan de financement qui lui est présenté.

5.5 Déchets : acquisition d'un nouveau studio à Avoriaz et vote des tarifs de location

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que, lors de sa réunion du 9 octobre 2018, le conseil communautaire avait donné son accord sur l'acquisition de 3 studios à Avoriaz par le service Déchets mais n'en avait validé que 2 sur les 3 présentés. Il souligne qu'un 3ème studio a été trouvé dans la résidence des Portes du Soleil pour un montant de 85 000 euros et propose de délibérer sur cette acquisition.

Jacqueline GARIN rappelle que l'acquisition sera imputé comptablement sur le service Déchets et financé par la TEOM.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'acquisition de ce 3ème studio dans les conditions qui lui ont été présentées.

Suite à une visite du studio intervenue après cette réunion, il a été décidé de ne pas donner suite à l'offre de vente compte tenu de l'ampleur des travaux à réaliser.

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire, afin de pouvoir louer ses 2 studios, de fixer les tarifs suivants :

- loyer mensuel toutes charges comprises : 290 euros,
- forfait ménage de 190 euros si le studio n'est pas rendu dans un état de propreté acceptable.

Il propose également de demander à la Région Auvergne Rhône-Alpes une participation pour l'acquisition de ces logements au titre du Plan Montagne.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs qui lui ont été présentés et charge Madame la Présidente de demander à la Région Auvergne Rhône-Alpes une participation pour l'acquisition de ces logements au titre du Plan Montagne.

5.6 Renouvellement du PPT du Roc d'Enfer : nouvelle délibération pour la demande de subvention

Charles-Henri MONTET rappelle que le conseil communautaire a délibéré le 13 mars 2018 sur le plan de financement de l'étude sur le bilan et le renouvellement du PPT du Roc d'Enfer. Après rectification du montant du projet qui s'élève désormais à 26 031,90 € TTC, il fait part de la nécessité d'approuver un nouveau plan de financement :

- Région AURA : 5 206,38 €
- FEADER : 10 412,76 €
- Autofinancement CCHC 10 412,76 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le nouveau plan de financement et charge Madame la Présidente d'établir les demandes de subventions.

5.7 DETR 2019 : demandes de subventions pour les ZAE

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire le projet d'aménagement de la ZAE de Moulin Desaillys à Lullin et des Lanches aux Gets. Il souligne que ce projet, d'un coût estimatif de 952 000 € HT, est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019 (DETR) pour un montant de 380 800 €.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le projet et le plan de financement qui lui ont été présentés et charge Madame la Présidente d'établir la demande de subvention correspondante.

5.8 Espace valléen du Haut-Chablais : demandes de subventions

Sandra LARDY propose aux membres du conseil communautaire de délibérer sur différentes demandes de subventions dans cadre de projets éligibles au financement de l'Espace valléen du Haut-Chablais. Stéphane PUGIN-BRON précise que les délibérations portent sur les demandes de financement uniquement et que le conseil communautaire ne s'engage pas ce soir sur la réalisation des différents projets et qu'il faudra au préalable que les crédits nécessaires soient inscrits au budget.

Action 1.1 – Ingénierie

- Mise en œuvre du plan d'actions - animation du programme - montage des dossiers sur 2 années (2019 et 2020)
- Maître d'ouvrage : CCHC
- Coût global : 49 514,00 € TTC
- Plan de financement :
 - CIMA FNADT (20%) : 9 902,80 € TTC
 - Auto-financement : 39 611,20 € TTC

Action 2.1 – Équipement de toilettes sèches - 2019

- Acquisition, livraison et installation de 8 toilettes sèches aux abords des chemins, alpages ou sites touristiques à Habère-Poche, Saxel, Bellevaux, Lullin et La Vernaz
- Maître d'ouvrage : CCHC
- *Nécessité de passer une convention de fonctionnement avec les communes concernées*
- Coût global : 106 400,00 € HT
- Plan de financement :
 - POIA FEDER (40%) : 42 560,00 € HT
 - CIMA FNADT (40%) : 42 560,00 € HT
 - Auto-financement : 21 280,00 € HT

Gilbert GALLAY aimerait savoir s'il était encore possible de prévoir des toilettes sèches à Tréchauffé et de bénéficier ainsi d'un financement, sachant que l'équipement serait installé sur le site du Geopark. Sandra LARDY se chargera d'étudier la question.

Action 3.2 – Voie verte du bord de Dranse (Morzine – St Jean d'Aulps)

- Élargissement et profilage de la piste/chemin existant avec travaux de terrassement et fourniture de matériaux
- Maître d'ouvrage : CCHC

- Coût global : 679 174,20 € HT (2019-2022)
- Plan de financement :
 - POIA FEDER : 155 500,00€ HT
 - Auto-financement : 523 674,20€ HT
 - *recherche de financements complémentaires auprès de l'ADEME, du CD74 et de la DSIL*

Action 4.1 – Création sentier découverte « la Vie du Bois » à Saxel

- Maître d'ouvrage : mairie de Saxel
- Coût global : 74 800,00 € HT (2019-2020)
- Plan de financement :
 - CIMA FNADT : 22 440,00 € HT
 - Région AURA : 37 400,00 € HT
 - Auto-financement : 14 960,00 € HT

Action 4.1 – Création du sentier découverte « du Renard » à Morzine

- Remplacement du mobilier du sentier existant, nouvelle thématique et nouveau tracé
- Maître d'ouvrage : CCHC
- Coût global : 40 750,00 € HT (2018)
- Plan de financement :
 - CIMA FNADT (30%) : 12 225,00 € HT
 - Région AURA (50%) : 20 375,00 € HT
 - Auto-financement : 8 150,00 € HT

Action 4.1 – Parcours de découverte

- Aménagement du Tour du Roc d'Enfer : parcours d'itinérance (étapes de 3 ou 4 jours)
- Création du sentier découverte « La légende du Vieux chêne » aux Gets : équipement de mobiliers
- Conception du site web/application mobile de randonnées nature
- Maître d'ouvrage : CCHC
- Coût global : 94 250,00 € HT (livraison été 2020)
- Plan de financement :
 - CIMA FNADT (30%) : 28 275,00 € HT
 - Région AURA (50%) : 47 125,00 € HT
 - Auto-financement : 18 850,00 € HT

Action 4.4 – Réhabilitation du sentier de rive du lac de Montriond

- Profilage du sentier existant, avec accès PMR
- Maître d'ouvrage : CCHC
- Coût global : 392 971,50 € HT (2021-2022)
- Plan de financement :
 - POIA FEDER (25%) : 100 000,00 € HT
 - CIMA FNADT (13%) : 50 000,00 € HT
 - Auto-financement : 242 971,50 € HT (dont fonds de concours de Montriond)

Stéphane PUGIN-BRON précise que la commune de Montriond apportera un fonds de concours à la CCHC car elle souhaite un chemin plus large qu'un sentier « traditionnel ».

Action 4.5 – Aménagement du sentier de rive du lac de Vallon à Bellevaux

- Maître d'ouvrage : CCHC
- Coût global : 158 100,00 € HT (2020-2021)
- Plan de financement :
 - POIA FEDER (49%) : 76 480,00 € HT
 - CIMA FNADT (31%) : 50 000,00 € HT
 - Auto-financement : 31 620,00 € HT

Stéphane PUGIN-BRON précise que si la commune souhaite comme Montriond un chemin plus large, alors elle aura également la possibilité d'apporter un fonds de concours à la CCHC.

Anne CORNIER-PASQUIER se demande d'où viennent les chiffres présentés et précise que le projet a déjà été monté par la commune. Sandra LARDY souligne qu'il ne s'agit ici que d'une estimation réalisée sur la base d'un simple devis établi en vue de déposer une demande de financement.

Action 4.6 – Réhabilitation du sentier du Renard à Morzine

- Maître d'ouvrage : CCHC
- Coût global : 115 450,00 € HT (2020-2022)
- Plan de financement :
 - POIA FEDER (57%) : 65 806,50 € HT
 - CIMA FNADT (23%) : 26 553,50 € HT
 - Auto-financement : 23 090,00 € HT (dont fonds de concours de Morzine)

Action 5.3 – Réalisation de la liaison Vallée d'Aulps/vallée du Brevon par la Grande Terche/la Chèvreerie

- Maître d'ouvrage : CCHC
- Coût global : 20 000,00 € HT (2019)
- Plan de financement :
 - Région AURA (50%) : 10 000,00 € HT
 - Auto-financement : 10 000,00 € HT

Action 5.4 – Réalisation de la liaison Avoriaz/bords de Dranse par Les Lindarets

- Maître d'ouvrage : SERMA
- Coût global : 408 700,00 € HT (2019-2021)
- Plan de financement :
 - Région AURA (50%) : 204 350,00 € HT
 - Auto-financement : 204 350,00 € HT

Action 5.4 – Equipement de stations de lavage VTT

- Morzine, Avoriaz, Habère-Poche, Le Biot et/ou St Jean d'Aulps
- Maître d'ouvrage : ?
- Coût global : 60 000,00 € HT (2019)
- Plan de financement :
 - POIA FEDER (50%) : 30 000,00 € HT
 - Région AURA (30%) : 18 000,00 € HT
 - Auto-financement : 12 000,00 € HT

Stéphane PUGIN-BRON précise que la CCHC ne peut statutairement pas intervenir dans cette opération et que le groupement de commande à constituer devra être coordonné par une des communes. Gérard BERGER propose que ce soit la commune de Morzine qui s'en occupe.

Action 6.2 – Création de la Route Terroir et Savoir-Faire

- Signalétique, application mobile et vidéos
- Maître d'ouvrage : CCHC
- Coût global : 66 500,00 € HT (2018-2022)
- Plan de financement :
 - POIA FEDER (45%) : 30 000,00 € HT
 - Région AURA (40%) : 23 200,00 € HT
 - Auto-financement : 13 300,00 € HT

Sandra LARDY souligne que le conseil communautaire doit maintenant choisir entre 2 actions :

- Action 7.1 – Diagnostic qualitatif du parc immobilier touristique
- Action 7.2 – Animation de la Cellule logements

Action 7.1 – Diagnostic qualitatif du parc immobilier touristique

- Maître d'ouvrage : CCHC
- Coût global : 20 000,00 € HT

- Plan de financement :
 - Région AURA : 12 000,00 € HT
 - Auto-financement : 8 000,00 € HT

Action 7.2 – Animation de la Cellule logements

- Maître d'ouvrage : CCHC
- Coût global : 38 000,00 € HT
- Plan de financement :
 - Région AURA : 12 000,00 € HT
 - Auto-financement : 26 000,00 € HT

Compte-tenu que l'animation de la Cellule logements est déjà prise en charge par la CCHC via la rémunération de Chantal BOURREAU, Jean-Claude MORAND estime qu'il serait préférable de s'orienter sur l'action 7.2.

Anne CORNIER-PASQUIER souligne qu'elle serait, pour sa part, plutôt favorable à la réalisation d'un diagnostic des logements touristiques. Georges LAGRANGE ne voit pas ce qu'on peut attendre d'un tel diagnostic et estime que la CCHC a déjà suffisamment dépensé en la matière avec le dispositif Affiniski.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, choisit l'action 7.2 et autorise Madame la Présidente à déposer l'ensemble des demandes de financement qui lui ont été présentées ce soir.

6- Accueil des saisonniers : modification du forfait de location de l'auberge du Cloret

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que le conseil communautaire a délibéré le 9 octobre 2018 pour la location de l'Auberge du Cloret du 1^{er} décembre 2018 au 30 avril 2019 pour 8 studios au prix de 9 000 €. Suite à un retour de la commune d'Essert-Romand, il fait part de la nécessité de redélibérer afin de fixer à 10 000 € le forfait de location (idem hiver 2017-2018 avec 9 studios au lieu de 8).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer la nouvelle convention.

7- Transport : convention avec la Région pour le Balad'Aulps Bus et le Brev'Bus

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer les conventions nécessaires au versement de l'aide financière de la Région AURA pour l'hiver 2018-2019 et l'été 2019.

8- Musique : présentation de la charte du réseau des écoles

Hélène RICHARD présente la charte du réseau des écoles de musique qui sera prochainement signée par les présidents des 4 écoles et par Mme la Présidente de la CCHC.

Prochaine réunion : le conseil communautaire, à l'unanimité, décide que la prochaine réunion aura lieu le mardi 11 décembre 2018 à salle polyvalente de La Forclaz.

Le Biot, le 19 novembre 2018

La Présidente